

# Nice va expérimenter le feu intermédiaire jaune pour les piétons

Par [Lucas Hélin](#)

Publié à l'instant

[Copier le lien](#)



Sept villes, dont Nice, vont expérimenter un nouveau feu pour les piétons. *Illustration stock.adobe.com*

**La capitale azurée fait partie des sept villes qui vont tester ce feu de vigilance intermédiaire pour les piétons. Deux avenues seront concernées.**

*Le Figaro Nice*

Comme pour les voitures, les piétons vont avoir leurs feux tricolores. Le «jaune» va s'immiscer entre le rouge et le vert de manière expérimentale dans sept villes de France, dont Nice (Alpes-Maritimes). Un arrêté du ministère de l'Intérieur, paru au Journal officiel le 28 avril, le notifie. «*L'objectif du dispositif est d'améliorer la sécurité*

*des piétons qui abordent une chaussée, en améliorant la compréhension du temps de dégagement par les automobilistes et le respect du rouge»,* indique le texte du gouvernement.

Ce feu «jaune» vise ainsi les piétons à ne plus traverser, leur indiquant avec un laps de temps suffisant que les voitures vont bientôt pouvoir s'engager. Il s'agit de «*la phase dite de dégagement*», précise l'arrêté, celle où le piéton est tenté de se lancer sur le passage clouté alors que son feu est rouge mais que les véhicules patientent encore.

Metz, Nancy, Nantes, Strasbourg, Toulouse et Versailles sont avec Nice les villes choisies pour déployer ce nouveau type de feu de circulation. Deux systèmes seront testés, à savoir un feu «fixe» et un «clignotant». Ils signifieront la même chose et ont le même but, à savoir dissuader un individu de traverser. À Nice, le croisement des rues Barla et Bavastro sera équipé prochainement d'un feu jaune clignotant. Un feu fixe sera installé à l'intersection du boulevard général Louis Delfino et de la rue Auguste Gal.

Cette expérimentation doit durer deux ans et un rapport réalisé et commandé par la collectivité sera à effectuer dans les trois mois pour voir si un tel dispositif est utile pour améliorer la sécurité des piétons et peut se généraliser. L'étude devra analyser les comportements des individus pour voir s'ils comprennent le dispositif et que ce dernier les dissuade de s'engager. «*Sur les sites retenus, le dispositif expérimental réutilise les boîtiers de feu piéton existant et inclut l'ensemble des feux piétons du carrefour à feu*», peut-on lire dans l'arrêté. «*La ville de Nice renforce encore son travail en faveur de la mobilité piétonne, qui est déjà l'une des plus fortes des grandes villes françaises (59%)*», s'est réjoui sur son compte Twitter Gaël Nofri, adjoint au maire chargé des Transports. À la suite de cette expérimentation, la Ville pourra décider d'élargir ou non ce dispositif.

## La rédaction vous conseille

- **Nice : arrêté à 117 km/h au lieu de 50, un automobiliste tente de prendre la fuite et blesse une policière**
- **À Nice, un revêtement contre les deux-roues testé sur une voie de tramway**
- **Nice : un même ticket et abonnement pour le tramway et le train des Pignes**

## Sujets

**Transports**

**sécurité**

## À lire aussi

**Nice : 69 kg de cannabis saisis après le démantèlement d'un réseau de drogue**

---

**Alpes-Maritimes : Menton mise sur l'accueil de croisiéristes pour relancer son attractivité touristique**

---

**«J'envisage de faire fermer l'hôtel» : l'accueil de mineurs isolés dans un Campanile, traduction de la crise migratoire dans les Alpes-Maritimes**



